



Politique de la vieillesse dans la Commune de
Grandvillard

Plan de mesures 2026-2030

« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune de Grandvillard »

Politique de la vieillesse dans la

Commune de Grandvillard

Plan de mesures 2026-2030

« Concept communal en faveur des personnes âgées de
la Commune de Grandvillard »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Grandvillard

Liste des membres :	Suzanne Cosandey	Présidente
	Marc-Olivier Benninger	Membre
	Vanessa Prattley	Membre
	Léonard Jaquet	Membre
	Philippe Mercier	Membre

Date : mars 2026



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité et toujours davantage d'attention

L'emploi du masculin dans ce concept est d'ordre purement pratique et a pour unique but d'alléger la lecture. Ainsi, les termes au masculin s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon son profil socio-économique, ses comportements et son héritage génétique.

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.»

Il faut s'y préparer.



- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.**
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublément de la population des personnes de 65 ans et plus.**

Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations				Projections			
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
Total	38'070	46'415	49'022	54'431	57'222	60'567	63'144	65'159
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65+ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**

Relevons que les défis sont nombreux : **promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyens, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidants...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aînés, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.



La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins, pouvant se présenter à tout moment, augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun. Les pistes sont multiples.

Canton → District → Communes = Objectifs communs

Canton : Loi Seniors, LPMS, LIF

District : Concept régional d'accompagnement de la personne âgée (CRAPA)

Commune : Concept communal en faveur des personnes âgées



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur un premier catalogue de mesures.

Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2026 à 2030 définies par le Conseil communal et la Commission seniors de la commune de Grandvillard.

Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

*Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. **Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées.** Cette liste est maintenue aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles dans le futur. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et elle le sera également plus tard. Le développement de la politique de la vieillesse communale ne va qu'évoluer ces prochaines années.*

*De cette liste, **seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.***



Thème A : Soutien général à la politique de la vieillesse

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission seniors dans la commune
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres avec les aînés du style Café Seniors, Café Rencontre, broche, course des aînés, ...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Attentions de la part de la commune en faveur des personnes qui fêtent leurs 70 ans et 80 ans dans l'année.
- Visite des autorités locales et attention pour tous les nonagénaires

Thème B : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aînés ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



Informé du droit aux prestations

- Des informations concernant le droit aux prestations complémentaires (handicap, dépendance pour les actes de la vie quotidienne, ...) figurent régulièrement dans le bulletin d'information communal. Les documents à remplir peuvent être obtenus à l'administration communale.
- Possibilité d'obtenir des sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes
- Etude de la possibilité d'obtenir une aide financière pour les transports publics



Politique du personnel en faveur des seniors :

- Identification de tâches communales qui pourraient être effectuées par des seniors

Thème C : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Favoriser le développement des transports publics
- Améliorer les accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics)
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres.
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs (et/ou zones 30 km/h).
- Soutenir les initiatives de développement de projets de mobilité douce (parcours cyclables, pédestres, ...)
- Compléter l'offre de bancs publics en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens

Soutenir tous les services/infrastructures gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutenir les livreurs de repas à domicile
- Encourager les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors
- Créer un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapés



Thème D : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant :

- Renseigner les personnes proches-aidants par rapport à leurs droits (aide financière, offres visant à décharger les proches aidants, ...), par le biais du bulletin communal ou de bouche à oreille
- Informer quant à la possibilité d'obtenir du bénévolat pour accompagnement social
- Favoriser les visites à domicile ou les rencontres (par exemple, par les membres de la commission Seniors, par des seniors, ...)

Thème E : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles (ex. Café Seniors, jeux de société, ...)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives



- Favoriser et soutenir les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs, ouvertes aux seniors
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives
- Organiser des sorties à l'attention des seniors
- Visiter les nonagénaires et les centenaires
- Porter une attention particulière aux personnes qui ont 70 ou 80 ans dans l'année
- Visiter les citoyens de la commune résidant en EMS, durant le mois de décembre
- Encourager les actions organisées en faveur des seniors par les sociétés locales
- Promouvoir des activités intergénérationnelles : l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les uns peuvent avoir des autres
- Soutenir l'organisation d'un repas ou d'une journée récréative en faveur des aînés, au cours de l'année
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS, école, AES, ...

Thème F : Information et communication

Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés, par exemple en les informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par le biais du bulletin communal ou par l'administration



Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « pAGES + INFOS Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Veiller à dispenser des informations adaptées aux seniors
- Informer les seniors en cas de canicule (pilier public, site internet, téléphones, ...)

Thème G : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux :

- Encourager/favoriser la création et le maintien d'activités de loisirs (groupe de marche, gymnastique,...) en faveur des seniors
- Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal



Plan de mesures 2026-2030

Le Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Grandvillard. Les actions concrètes retenues pour ce « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal tendent à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Thème A : Soutien général à la politique de la vieillesse		Mise en œuvre
Mesure 1		Dès 2020
Descriptif	Pérenniser la commission Seniors répondant aux besoins de nos habitants seniors Cette commission est composée de 5 membres dont au moins un conseiller communal.	

Mesure 2	
Descriptif	Soutenir le dîner des aînés organisé par la société de jeunesse

Mesure 3	
Descriptif	70 - 80 ans : attentions de la part du Conseil communal 90 - 95 - 100 ans : visite du Conseil communal et cadeaux

Thème B : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail	
Mesure 1	
Descriptif	Soutenir les personnes incontinentes : Les personnes incontinentes ont la possibilité d'obtenir 2 rouleaux de sacs à poubelles de 35 litres par année, au bureau communal, sur présentation d'un certificat médical annuel.



Mesure 2	
Descriptif	- Identifier les tâches communales qui pourraient être effectuées par des seniors - Proposer des tâches communales aux seniors

Thème C : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1		2020	2026
Descriptif	Mettre aux normes l'arrêt de bus devant l'école pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite		

Mesure 2	
Descriptif	Rendre les places et parcs communaux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge

Mesure 3	
Descriptif	Compléter et entretenir les bancs publics en mettant l'accent sur la fonction de relais dans les activités quotidiennes des seniors

Mesure 4	
Descriptif	- Organiser, en collaboration avec le home de la vallée de l'Intyamon, l'offre des repas à domicile - Soutenir les livreurs de repas à domicile - En cas de manque de cantines au home, informer les seniors sur la possibilité de livraison de repas par des solutions alternatives

Thème D : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1			
Descriptif	Renseigner les personnes proche-aidants par rapport à leurs droits : information régulière dans le bulletin communal		



Mesure 2		2026	2026
Descriptif	Indiquer l'emplacement des WC publics		

Thème E : Vie associative et communautaire

Mesure 1

Descriptif	Soutenir et accompagner les personnes et sociétés locales visant à organiser des projets en faveur des seniors (société de jeunesse, groupes de seniors, ...)
------------	---

Mesure 2

Descriptif	Organiser une course annuelle des aînés avec participation financière de la commune et des seniors
------------	--

Mesure 3

Descriptif	Durant le mois de décembre, visiter les habitants de la commune résidant dans les homes
------------	---

Thème F : Information et communication

Mesure 1

Descriptif	Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés, par exemple, en les informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires, rentes d'impotence, droits des proches aidants, par le biais du bulletin communal, de l'administration ou du site internet
------------	--

Mesure 2

Descriptif	Développer un onglet « PAGES + INFOS Seniors » dans le bulletin communal, maintenir à jour l'onglet Seniors sur le site internet communal
------------	---



Thème G : Développement personnel

Mesure 1

Descriptif

Soutenir l'organisation de la gymnastique pour les seniors

Mesure 2

Descriptif

Soutenir les offres de loisirs en faveurs des aînés : activités, conférences, ...



Le présent Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Grandvillard
- Commission seniors de Grandvillard

Copie :

- Direction de la santé et des affaires sociales

La Commune de Grandvillard

Grandvillard, le 16 avril 2026


Broccard Sylvie
Secrétaire communale


Raboud Daniel
Syndic



La Commission seniors de Grandvillard

Grandvillard, le 17 avril 2026

Cosandey Suzanne
Présidente de la Commission

